

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1732**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable d'activités ou d'entreprises touristiques

Nouvel intitulé : Responsable d'activités ou d'entreprises touristiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut des professions des affaires et du commerce (IPAC)	Directeur de l'IPAC

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334p Gestion touristique et hôtelière

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités du responsable d'activités ou d'entreprises touristiques sont liées à la gestion, l'animation, le développement d'une unité identifiée (business unit) dont l'activité est tournée vers le tourisme. Le responsable d'activités ou d'entreprises touristiques :

- anime et gère une structure, un service du secteur du tourisme
- conçoit, anime et conduit un projet relatif au secteur touristique
- dirige une équipe au sein de la structure ou du service du secteur du tourisme.

En tant que CHARGE(E) D'ANALYSES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES :

Il sélectionne et analyse des données quantitatives et qualitatives, effectue un diagnostic et élabore des prévisions pour une entreprise, un site ou un territoire. Il fournit des outils d'aide à la décision. Il anime une équipe de collaborateurs.

En tant que CHEF DE PRODUIT TOURISTIQUE :

Il conçoit les programmes touristiques complets pour toutes destinations. Il en assure la promotion, le suivi, la gestion et la commercialisation. Il anime une équipe.

En tant que DIRECTEUR(TRICE) - RESPONSABLE D'OFFICE DE TOURISME :

Il conçoit et met en oeuvre une stratégie globale de développement et de dynamisation d'un territoire (ville, région, bassin d'emploi ...) Il élabore techniquement un projet. Il en assure la réalisation et le suivi. Il maîtrise la coordination et la mise en oeuvre de l'ensemble des actions. Il encadre une équipe.

En tant que DIRECTEUR(TRICE) - RESPONSABLE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE :

Il recrute, forme et anime l'équipe de travail. Il organise et développe l'activité d'hébergement. Il élabore et conduit la politique commerciale de l'établissement. Il travaille en étroite collaboration avec la direction générale dont il est le relais local.

En tant que CADRE COMMERCIAL EN CENTRE OU PARC DE LOISIRS :

Il associe activité commerciale et compétence technique : location d'espace, encadrement d'équipe, organisation marketing, contrôle de la qualité.

En tant que COMMERCIAL EN ENTREPRISE TOURISTIQUE :

Il développe et entretient un portefeuille de clients. Il négocie pour convaincre la clientèle sur les produits/services touristiques adaptés. Il suit la clientèle durablement.

Les titulaires sont capables d'effectuer avec maîtrise 9 activités :

1. ANALYSES ET ETUDES DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- conception et définition de projets
- réalisation de rapports d'audit
- veille économique
- sélection pertinente de l'information
- analyse et suivi des évolutions
- conception et mise en oeuvre des indicateurs opérationnels
- élaboration de rapports
- créativité et anticipation pour concevoir et formuler des propositions.

2. ELABORATION DE STRATEGIES COMMERCIALES

- maîtrise de la démarche marketing : plan marketing stratégique et opérationnel, étude de marché, analyse et diagnostic marketing,

stratégies de segmentation, ciblage et positionnement, élaboration et mise en œuvre du marketing-mix.

3. GESTION D'UNE ENTREPRISE OU STRUCTURE TOURISTIQUE

- analyse de données spécifiques d'un territoire
- sensibilisation et mobilisation des publics et partenaires
- montage de dossiers techniques, administratifs et financiers
- promotion, suivi et évaluation des actions et des projets

4. MONTAGE CREATION ET MISE EN PLACE DE PRODUITS TOURISTIQUES

- maîtrise des étapes de conception d'un produit
- détermination d'un cahier des charges, devis, offre de vente
- commercialisation et négociation de vente
- gestion des réservations
- analyse des produits touristiques

5. GESTION D'UNE STRUCTURE D'HERBERGEMENT TOURISTIQUE

- contrôle de la préparation matérielle du service
- élaboration des budgets prévisionnels
- développement des relations commerciales
- définition de prévisions rigoureuses et maîtrise de leur évolution.

6. DEVELOPPEMENT ET GESTION D'UNE ACTIVITE COMMERCIALE

- capacité de conviction
- détection des besoins de la clientèle
- information adaptée à la clientèle
- maintien de la relation entre les services de l'entreprise (marketing, production)
- capacité à proposer des solutions globales de vente

7. GESTION ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

- recrutement sur les profils adaptés
- gestion d'une équipe de travail respectant législation objectifs de l'entreprise
- anticipation des besoins.

8. GESTION FINANCIERE

- contrôle budgétaire
- maîtrise des coûts, de l'élaboration d'un prix de vente, de la rémunération des intermédiaires
- maîtrise d'une gestion prévisionnelle
- maîtrise des comptes d'exploitation.

9. MISE EN PLACE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE ET LES MEDIA

- maîtrise des règles de la construction d'un plan de communication
- rédaction de communiqués et dossiers de presse
- mise en œuvre de communications orales ou audiovisuelles
- organisation et gestion d'un accueil de presse, un educteur.

Les connaissances associées sont attestées par la certification :

- l'environnement législatif de la démarche commerciale, des grands principes de la réglementation de la vente
- l'environnement juridique spécifique au tourisme
- connaissance du consommateur, de ses attentes et comportements.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tourisme, Hôtellerie et restauration, Hébergement, Voyages, Tour Opérateur, Prestataire de loisirs, Tourisme réceptif et émetif, Congrès et séminaire, Parcs de loisirs.

Taille et secteur d'activité des entreprises :

Secteur public et para-public : les entreprises sont de taille variable. Offices de Tourisme, Comités Départementaux de Tourisme, structures intercommunales ...

Secteur privé : tours opérateurs, agents de voyages, agences réceptives, organisateurs de congrès et séminaires, transporteurs, structures d'hébergement et hôtellerie, parcs de loisirs...

Type d'emplois accessibles : - directeur d'hébergement touristique

- directeur d'office de tourisme
- conseiller en développement local
- chargé de mission tourisme
- responsable de commercialisation

- responsable presse
- chef de produits.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1301 : Conception de produits touristiques

G1102 : Promotion du tourisme local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Après formation, la certification comporte : 1 - un contrôle continu dans les 8 Unités d'Enseignements (UE) :

- Marketing Tourisme
 - Management Stratégie
 - Gestion finance
 - Juridique
 - Informatique
 - Langues
 - Séminaires
 - Recherche et vie professionnelle.
- 2 - la soutenance de stage
3 - un mémoire de fin d'étude

Validité des composants acquises : 2 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		60 % de formateurs ; 40 % de professionnels. Qualité du Président : Directeur de l'établissement
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Autres certifications :</p> <p>L'obtention du Titre est assimilable à une première année de Master (M1), grâce au principe des ECTS. Les étudiants ayant obtenu le Titre et qui ont souhaité poursuivre leurs études à l'issue de celui-ci ont accédé à une deuxième année de Master (M2) au sein d'universités françaises ou étrangères.</p> <p>Texte réglementaire :</p> <p>Convention avec l'Université de Marne la Vallée</p>	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 28 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de certifiés par an : 20 par an

Autres sources d'information :

<http://www.ipac-france.com>

EFHT

VALDESEVRE FORMATION

Lieu(x) de certification :

IPAC 42, Chemin de la Prairie - 74000 ANNECY

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IPAC à Annecy Lycée Limayrac à Toulouse

ESHOTEL à Tourcoing

Sciences U - Lyon

53, cours Albert Thomas

69003 Lyon

EFHT

11 bis rue de Milan

75011 PARIS

VALDESEVRE FORMATION

Route de Saint Malo du Bois

85292 SAINT LAURENT DE SEVRE

Historique de la certification :

Certification suivante : Responsable d'activités ou d'entreprises touristiques